

SIVOM communauté du Béthunois
Cuisine Centrale
Achat d'un véhicule frigorifique d'occasion



CUISINE CENTRALE

SIVOM de la Communauté du Béthunois

**ACHAT D'UN VEHICULE
FRIGORIFIQUE D'OCCASION**
Montant maximum 12 541,82 € HT

REGLEMENTATION DE LA CONSULTATION Et SPECIFICITEES TECHNIQUES

(RC)

**Date et heure limite de remise des offres vendredi 11 Mars 2011 à 12h00
ATTRIBUTION DU LOT LE MARDI 15 MARS 2011**

Marché à Procédure Adaptée passée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics

REGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

1. OBJET du MARCHÉ – DISPOSITIONS GENERALES

1.1 Objet

2. DOCUMENTS CONTRACTUELS

2.1 Pièces Particulières

2.2 Pièces Générales

3. MODALITES ET DELAI D'EXECUTION

3.1 Modalités d'Exécution

3.2 Délai d'Exécution

3.3 Réception

4. MODALITES de DETERMINATION des PRIX

4.1 Prix de l'Offre

4.2 Prix – Révision

5. MODALITES de PAIEMENT

6. DESCRIPTIF du VEHICULE

7. PRESTATIONS

7.1 Présentation du véhicule

7.2 Livraison – Réception

7.3 Formation

7.4 Documentation

7.5 Garantie

8. LITIGES

9. RESILIATION du MARCHÉ

10. JUGEMENT DES OFFRES ET PONDERATION

11. ATTRIBUTION DU LOT

1. OBJET du MARCHE – DISPOSITIONS GENERALES

1.1 OBJET

La présente consultation concerne la fourniture et la livraison d'un véhicule frigorifique d'occasion pour la Cuisine Centrale du SIVOM de la Communauté du Béthunois.

2. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le marché est constitué par les documents énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante :

2.1 PIECES PARTICULIERES

le présent Cahier des Clauses Particulières (CCP) dont l'exemplaire original conservé dans les archives de l'Administration fait seul foi.

la proposition du candidat composé de l'acte d'engagement (AE) rempli et signé par le candidat auquel sera joint son devis.

Ces documents seront revêtus du cachet commercial et de la signature de la personne ayant le pouvoir pour engager la société

documentations techniques

2.2 PIECES GENERALES

Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicable aux marchés de fournitures passés au nom des Collectivités Locales et de leurs établissements publics (décret n° 77.699 du 27 mai 1977, modifié – fascicule n° 2014). Ce document, non joint au dossier, est réputé connu des candidats.

3. MODALITES ET DELAI D'EXECUTION

3.1 MODALITES D'EXECUTION

L'achat d'un véhicule frigorifique d'occasion comprend les prestations suivantes :

La mise à disposition

La remise des notices techniques, du manuel d'utilisation rédigé en français et le double des clefs

3.2 DELAI D'EXECUTION

La livraison interviendra après avoir informé la cuisine centrale, dans un délai maximum de 7 jours à compter de l'émission du bon de commande.

Le candidat indiquera dans son offre son délai de livraison.

3.3 RECEPTION

La réception est prononcée en présence d'un représentant de la Cuisine Centrale du SIVOM de la Communauté du Béthunois et du titulaire du marché.

La réception sera prononcée à l'issue des réserves éventuellement émises et levées

Le titulaire indiquera si le véhicule bénéficie d'une garantie

4. MODALITES de DETERMINATION des PRIX

4.1 PRIX DE L'OFFRE

Le marché est traité à prix unitaire pour un **MONTANT MAXIMUM DE 12 541,82 €HT SOIT 15 000 TTC.**

Le titulaire ne pourra invoquer une variation du cours des changes dans le cas de matériel d'importation.

Chaque candidat établit son offre, à la date limite de remise des offres, et en mentionnant le taux légal de la TVA.

Le candidat présentera son offre avant le vendredi 11 Mars 2011 12h00 de la façon suivante :

Offre de Base :

Les candidats pourront fournir plusieurs propositions tout en respectant les clauses des caractéristiques de base.

Les candidats fourniront un devis détaillé accompagné d'une documentation technique de la voiture et indiqueront impérativement les délais de livraison.

Délai de livraison :

Le candidat indiquera dans son offre son délai de livraison, toutefois, il ne pourra dépasser **7 jours** à compter du bon de commande.

Pénalités de retard :

Si le fournisseur ne remplit pas ses obligations en terme de délai de livraison ; le SIVOM de la Communauté du Béthunois se réserve la possibilité d'appliquer, à titre de dommages et intérêts des pénalités selon la formule suivante :

$$P = (V \times R) / 500$$

P = montant des pénalités

V = valeur TTC du véhicule

R = nombre de jours de retard

4.2 PRIX – REVISION

Les prix sont fermes et non révisables.

5. MODALITES de PAIEMENT

Les factures sont établies en un original et deux duplicatas et doivent être adressées accompagnées d'un RIB à

**Sivom de la Communauté du Béthunois
Cuisine Centrale
660 rue de Lille – BP 635 62412 BETHUNE Cedex**

Le paiement des factures afférentes au présent marché sera effectué par mandat administratif dans un délai global de 35 jours à compter de la réception de la facture.

Le paiement s'effectuera suivant les règles de la comptabilité publique.

6. DESCRIPTIF du VEHICULE

CARACTERISTIQUES :

VEHICULE DE BASE :

Véhicule de transport sous température dirigée se distinguant par une mention spéciale sur la carte grise :

- Carrosserie : FGTD (Fourgon à température dirigée)
- et par un certificat d'agrément, délivré par la Direction des Services Vétérinaires (D.S.V.)

Motorisation entre 70 et 120 CV turbo diesel injection directe (type HDI-DCI-JTD-TDCI ou autre)

Verrouillage centralisé des portes

Airbag conducteur et ABS

Autoradio CD

Le kilométrage garanti sera au maximum de **60 000 kilomètres.**

Le passage au contrôle technique sera effectué.

AMENAGEMENT SPECIFIQUE FRIGORIFIQUE :

Carrosserie Frigorifique :

Carrosserie isotherme munie d'un dispositif de production de froid mécanique permettant d'abaisser et de maintenir la température aux valeurs déterminées par la classe C, par une température extérieure de +30° C.

Marquages réglementaires :

Le véhicule devra porter le marquage sur les côtés supérieurs avant en lettres bleues (accord A.T.P) correspondant à son homologation : FRIGORIFIQUE

Suivi des marques d'identification et de la date d'expiration de validité du certificat d'agrément.

Les classes de transport demandées :

de préférence

CLASSE C +12° C à -20° C Frais + surgelé

Ou

CLASSE A +12° C à 0° C Frais

7. PRESTATIONS

L'achat du véhicule implique les prestations suivantes que le candidat prévoira dans son offre de base.

7.1 PRESENTATION DU VEHICULE

Sans objet

7.2 LIVRAISON, RECEPTION

La réception du véhicule fera par le titulaire ou son représentant et un représentant de la collectivité.

7.3 FORMATION

Le titulaire assurera la formation du personnel chargé d'utiliser et d'entretenir le matériel, au moment de la mise en fonctionnement

7.4 DOCUMENTATION

Avant la réception du véhicule, le titulaire devra remettre à la Cuisine Centrale, une documentation technique complète rédigée en français, le carnet d'entretien et les factures du véhicule ainsi que les doubles des clefs

7.5 GARANTIE

Le Titulaire indiquera si le véhicule est sous garantie ainsi que sa durée.

8. LITIGES

En cas de litiges ou de différends, il sera fait application des articles 33 à 35 du CCAG - Fournitures Courantes et Services.

Le tribunal administratif compétent sera celui LILLE.

9. RESILIATION du MARCHE

La résiliation du marché peut intervenir dans les conditions prévues au chapitre V du CCAG – Fournitures courantes et services.

10- CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES ET PONDERATION

- **PRIX HORS TAXE DU VEHICULE** note inversement proportionnelle, la meilleure note sera attribuée au prix le plus bas (10 points coefficient 10 soit 100 points)
- **DATE DE 1ere MISE EN CIRCULATION** note inversement proportionnelle la meilleure note sera attribuée au véhicule le plus jeune (5 points coefficient 6 soit 30 points)
- **KILOMETRAGE GARANTI** note inversement proportionnelle la meilleure note sera attribuée au kilométrage le plus bas (sur 5 points coefficient 6 soit 30 points)
- **CLASSE DE TRANSPORT**

CLASSE C +12° C à -20° C Frais + surgelé	30 points
CLASSE A +12° C à 0° C Frais	10 points
- **VOLUME DU CAISSON FRIGORIFIQUE** (sur 5 points coefficient 6 soit 30 points)
- **GARANTIE DU VEHICULE** note inversement proportionnelle la meilleure note sera attribuée à la durée de garantie la plus longue (sur 5 points coefficient 6 soit 30 points)

Total de points maximum disponible 250 points

11- ATTRIBUTION DU LOT

Après analyse des offres, le choix du fournisseur se fera le 15 Mars 2011.

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des offres, une demande à :

Mr CHARPENTIER David Responsable cuisine centrale

Cuisine centrale du SIVOM de la communauté du Béthunois ,79 Rue Jean-Baptiste LEBAS 62400 BETHUNE

- par téléphone au 03.21.61.40.70
- par fax au 03.21.56.52.72
- par mail : cuisine-centrale@sivom-bethunois.fr
- par courrier : Cuisine Centrale du SIVOM de la communauté du Béthunois
660 rue de Lille – BP 635 – 62412 BETHUNE Cedex